

**COMPTE – RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 août 2015**

(Convocation du 17 août 2015)

Le **24 août 2015**, à 20H15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur PANDO Christophe, Maire

Présents :

Mesdames CHANGEAT Mireille, LABOUREUR-COLLART Cathy, CERAVOLO Evelyne, LAPLACE Marie-Pierre

Messieurs DISSARD Georges, VOISINE Jean-Pierre, FRANCISCO Antonio, HOUNIEU Bruno, LACILLERIE Christophe, SIVAZLIAN Philippe, CLOS Alain.

Absents excusés :

Madame FERREIRA Virginie qui a donné procuration à CHANGEAT Mireille.

Messieurs FANFELLE Laurent, qui a donné procuration à VOISINE Jean-Pierre et FLISS Benoît à DISSARD Georges

Secrétaire de séance : Monsieur VOISINE Jean-Pierre

1. A : Personnel communal : cycle de travail des services techniques

Le Maire rappelle la précédente délibération du 24 novembre 2014 qui instaurait un seul cycle de travail sur l'année pour les 2 agents des services techniques.

A compter de 2015 à la demande des agents communaux, afin de ne pas trop souffrir des conditions climatiques et pour permettre l'arrosage des terrains de sports avant les grosses chaleurs de l'après-midi.

Le Maire propose d'instaurer 2 cycles de travail :

- Période du 1^{er} juin au 31 août un cycle « heures d'été – journée continue » tous les ans pendant toute la durée du mandat,
- Le reste de l'année en « cycle normal » les horaires restent inchangés.

Un rapport a été adressé au CDG afin qu'il soit soumis au CTI de juin 2015 pour avis.

Dans sa séance du 30 juin le CTI a émis un avis favorable au projet de réorganisation de service.

La réorganisation de service a pris effet au 18 mai 2015.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer deux cycles de travail pour les 2 agents des services techniques

PRECISE que les 2 agents des services techniques ont été informés personnellement.

1. B : Personnel communal : renouvellement d'un contrat en CAE

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Pierre Voisine d'exposer aux membres du Conseil Municipal le projet de renouvellement du contrat de l'agent employée actuellement en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à compter du 01-09-2015 afin d'assurer les services garderie et cantine, modifiés du fait de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Voisine rappelle que le CAE est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le temps de travail serait fixé à 20 heures par semaine.

La rémunération serait calculée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 12 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le Pôle Emploi.

Après avoir entendu Monsieur Voisine dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour le renouvellement de l'agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi,

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 12 mois, après renouvellement de la convention et que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2. Motion contre les baisses de dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SIROS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités, sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SIROS soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal

Il convient que le Maire soit autorisé à voter cette motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec treize voix pour et deux abstentions,

APPROUVE la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France

AUTORISE Monsieur le Maire à voter pour cette motion de soutien..

3. Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la région de Lescar (SIAEP) : rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Georges Dissard de présenter les grandes lignes de ce rapport.

Le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la région de Lescar (SIAEP) regroupe les communes d'Aussevielle, Denguin, Labastide Cézéracq, Lescar, Poey de Lescar et Siros.

La population desservie est de 14 179 habitants.

La Société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 6370 abonnés.

Les importations des Collectivités voisines représentent un volume total de 1 059 670 m³.

La ville de Pau a fourni 1 049 790 m³ et le SIAEP de Jurançon 1 310 m³.

En 2014, les abonnés domestiques ont consommé 739 760 m³ (pour 6 441 branchements, dont 67 branchements neufs).

Le rendement hydraulique net du réseau était de 79,2 % en 2014. Le bilan fourni par l'Agence Régionale de Santé (ARS) indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.

Le prix du service comporte une part fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ paiera 208.56 € TTC (sur la base du tarif au 1^{er} janvier 2014).

Après avoir entendu Monsieur Dissard dans son exposé,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
ADOpte le Rapport Annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du Service du SIAEP.

4. Convention entre la commune et l'APGL pour le projet école

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

A l'unanimité,

Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Technique Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DECIDE de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour les travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

5. Projet complexe sportif sur la commune de Poey de Lescar

Le Maire expose au Conseil Municipal que, la Commune de Poey de Lescar envisage de créer un complexe sportif doté d'une salle multisport, de trois terrains de Football et de deux courts de tennis, dont un couvert, qui sera construit Rue Principale à Poey de Lescar.

Il expose tout l'intérêt qu'il y aurait de mutualiser un équipement de cette nature à l'échelle du territoire au regard des contraintes budgétaires auxquelles les communes doivent faire face.

Il précise que le projet de complexe, situé à proximité de la commune de Siros, permettra de doter les habitants et les Associations d'un équipement polyvalent auquel ils auront accès dans les mêmes conditions que les administrés de la Commune de Poey de Lescar.

L'enveloppe prévisionnelle définie par la Commune de Poey de Lescar pour la construction du complexe sportif s'élève à 1.7 millions d'euros.

Le Maire propose au Conseil Municipal de déclarer son intention de soutenir ce projet, tout en précisant que les modalités d'intervention de la Commune dans un premier temps, et les conditions d'utilisation du complexe sportif ensuite, feront l'objet de précisions ultérieures qui seront débattues en Conseil.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE de refuser l'approbation du projet de construction d'un complexe sportif porté par la Commune de Poey de Lescar, et de participer à son financement.

PRECISE qu'un courrier expliquant ce vote sera adressé aux Maires des communes concernées, à Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Mieu de Béarn ainsi qu'aux Conseillers Départementaux des Cantons concernés.

6. Délégation du Département 64 pour le transport scolaire du RPI

Le Maire rappelle que la Commune de Siros a reçu délégation du Département 64 pour gérer (organisation, fonctionnement et sécurité) le service public régulier du transport des élèves du RPI Siros/Aussevielle, pour 2015-2018.

Il y a donc lieu de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour le transport scolaire du RPI Siros/Aussevielle avec le Département, pour la période scolaire de 3 ans (septembre 2015 à juillet 2018)

7. Questions Diverses

Notre Commune va certainement dépendre prochainement de la Communauté d'Agglomération de Pau et il paraîtrait judicieux à plusieurs Conseillers Municipaux d'envisager de mutualiser au plan local le domaine Signalétique/Voirie.

A cet effet, Monsieur le Maire soumettra prochainement ce point de vue à Monsieur le Président de la Communauté des Communes, en lui précisant qu'il conviendrait, si cette idée était acceptée de procéder à l'acquisition d'une machine à peinture dans les meilleurs délais.

Séance levée à 22H10
registre

Ont signé les membres présents au

PANDO Christophe
Maire

VOISINE Jean-Pierre
1^{er} adjoint

DISSARD Georges
2^{ème} adjoint

FRANCISCO Antonio
3^{ème} adjoint

CERAVOLO Evelyne
4^{ème} adjointe

Mesdames :

CHANGEAT Mireille

FERREIRA Virginie
Absente excusée Procuration
à Mireille Changeat

LABOUREUR-COLLART Cathy

LAPLACE Marie-Pierre

Messieurs :

CLOS Alain

FANFELLE Laurent
Absent excusé Procuration
à Jean-Pierre Voisine

FLISS Benoit
Absent excusé Procuration
à Georges Dissard

HOUNIEU Bruno

LACILLERIE Christophe

SIVAZLIAN Philippe